## DESCRIPTION

- Le système SCELLANT A-FLEX et le TREILLIS A-FLEX est une membrane copolymère à base de caoutchouc combinée à un treillis de polyester filé-lié sur natte.

## UTILISATION

- La combinaison du SCELLANT A-FLEX et le TREILLIS A-FLEX est idéale pour sceller les jonctions des ouvertures au substrat, les joints d'expansion, la jonction de matériaux différents. Horizontalement ou verticalement, le ruban A-FLEX adhère à toutes les surfaces préparées telles que panneaux de gypse de grade extérieur, bois, béton, métal, styrène et polyéthylène.

## APPLICATION

- D'abord appliquer une mince couche de SCELLANT A-FLEX en utilisant un pinceau ou un rouleau. L'utilisation de gants est fortement recommandée. Immédiatement incorporer le TREILLIS A-FLEX dans la membrane liquide. Un chevauchement de 2 pouces est requis sur chacun des cotés. Appliquer une deuxième couche de SCELLANT A-FLEX pour couvrir complètement le treillis. Lorsque l'écart à couvrir dépasse ¼ de pouces, un cordon de scellement devra être utilisé afin de remplir l'espace avant l'application de la première couche de SCELLANT A-FLEX. Une troisième couche n'est pas nécessaire.

## CONTENANT

- SCELLANT A-FLEX :
  -Contenant en plastique de 4,5 Kg (9.9 lb).
  -Contenant en plastique de 18 Kg (39.6 lb).

- TREILLIS A-FLEX :
  -Rouleau en longueurs de 54.9 m (180 pi).
  -Disponible en largeurs de 4 ou 6 pouces.

## MÉLANGE (SCELLANT A-FLEX)

- Prête à être utilisée.

- Aucun produit tel qu'accélérateur, antigel ou autre ne doit être ajouté au produit.

## ÉPAISSEUR REQUISE

- Épaisseur humide : 20 mils (0,5mm).

## POUVOIR COUVRANT

| | Contenant 4L | Contenant 20L |
|---|---|---|
| Treillis 4" | 91 m.li (300 pi.l) | 457 m.li (1500 pi.l) |
| Treillis 6" | 61 m.li (200 pi.l) | 305 m.li (1000 pi.l) |

- Tous les pouvoirs couvrants sont approximatifs; ils dépendent du matériau de support, des reliefs et des techniques individuelles d'application.

| **Perméabilité à la vapeur** |
|---|
| ASTM E 96-95 : Exigences ≥ 170 ng/Pa·s·m$^2$ |
| 692 ng/Pa·s·m$^2$ (1) |
| **Absorption d'eau** |
| Exigences ≤ 0,004 kg/(m$^2$ s$^{1/2}$) |
| Réussi |
| **Perméabilité à l'air** |
| CNB section 5.4.1.2. et ASTM E-283 : Exigences ≤ 0.02L/(s.m$^2$) |
| 0,00064 L/(s.m$^2$) |

(1) La membrane ne crée pas de barrière à la vapeur.

propriétés
méthode de test
résultat

## TEMPS DE SÉCHAGE

- Le séchage varie selon la température et le taux d'humidité relative. Il est d'environ 24 heures sous conditions climatiques normales.

## LIMITATIONS

- La température ambiante et celle de la surface du support devront être maintenues à 5 °C (41 °F) et plus durant une période minimale de 24 heures.

- Pendant l'installation, minimiser l'exposition des contenants à des températures supérieures à 32 °C (90 °F).

- Le SCELLANT A-FLEX doit être recouvert dans un délai maximal de 30 jours

## ENTREPOSAGE

- Protéger du gel et du soleil en tout temps. Conserver les contenants bien scellés.

## PRÉPARATION DES SURFACES

- L'application doit être faite sur un support approuvé ou sur une surface conçue pour recevoir la membrane.

- La surface doit être propre, sèche, en bon état, sans efflorescence, graisse, huile ou peinture.

Le présent document contient les informations actuelles en date du document. Elles ne sont fournies qu'à titre indicatif et sont sujettes à des modifications sans préavis. Systèmes ADEX inc. se réserve le droit de faire toutes modifications éventuelles en tenant compte des progrès technologiques. Le professionnel (concepteur spécialisé, architecte, ingénieur ou tout autre professionnel) qui choisit de faire un usage, quel qu'il soit, de ces informations, assume l'entière responsabilité, de quelque nature qu'elle soit, directe ou indirecte, qui pourrait découler de cet usage. Systèmes ADEX inc. n'assume ni n'engage aucune responsabilité pouvant donner lieu à des dommages, défauts, défectuosités, déficiences, préjudices, pertes ou diminution de profit, qu'ils soient directs ou indirects, résultant de cet usage par le professionnel. **SVP consulter www.adex.ca pour obtenir la dernière version de ce document.**

Juillet 2011